

## COMITE B

### **SEULE LA CGSP REFUSE DE CEDER AU CHANTAGE: LE CABINET VANDEPUT L'EXCLUT DES NEGOCIATIONS**



Le cabinet VANDEPUT avait **conditionné** 3 adaptations dans les deux projets d'arrêtés royaux en discussion à un accord unanime des 3 organisations syndicales sur les 2 textes en discussion.

Entre autres reculs sociaux,

- l'un des projets consacre la mutation d'office du personnel, à tout moment et en tous lieux dès qu'un fonctionnaire dirigeant constate que la charge de travail "a diminué";
- l'autre réduit drastiquement les droits de la défense et permet des retenues sur salaire déraisonnables (jusque 3 ans) en cas de sanction disciplinaire.

Les 3 syndicats ont une nouvelle fois exprimé leurs réserves ce mercredi 9 mars. Si l'autorité a pris le temps de répondre aux remarques des autres syndicats, elle s'est contentée de rejeter, sans explication, l'ensemble des remarques de la CGSP. Celles-ci portaient pourtant sur des points essentiels tels que l'encadrement des délégations prévues, le respect de la vie privée en cas de mutation temporaire, l'organisation d'un test en cas de mutation volontaire, la réduction du nombre de sanctions disciplinaires, le caractère déraisonnable de la durée de la retenue de traitement (36 mois !), le délai pour être entendu par son supérieur hiérarchique dans le cadre d'une procédure disciplinaire, la suppression de la proposition provisoire de peine disciplinaire, les effets pervers de la suppression de la suspension de la procédure disciplinaire en cas de poursuite pénale, ...

**En conclusion, la seule CGSP (dont la base avait rejeté les textes à l'unanimité), a remis des protocoles de DESACCORD sur les 2 textes.**

La **réponse du cabinet** fut immédiate:

**Après avoir chaleureusement remercié "ceux qui avaient bien défendu" les textes gouvernementaux, il a invité la CSC-services publics et le SLFP et eux seuls à une réunion informelle, le 16 mars prochain.**

Thème de cette réunion dont la CGSP sera exclue: l'introduction de l'interim dans la fonction publique fédérale.

Est-ce cela l'amélioration du dialogue social voulue par le cabinet du Ministre chargé de la fonction publique ?

N'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués pour tout renseignement complémentaire.

